

Rapport de recherche (Paris, juillet-septembre 2011)

Hazuki TATE
(Département d'Histoire Occidentale)

Sujet de recherche : La politique française à l'égard du rapatriement des prisonniers au lendemain de la Première Guerre mondiale sous l'angle de sa politique contre la Russie bolchévique

Dans le cadre du programme de mobilité de l'Université de Tokyo, j'ai mené des recherches sur le sujet mentionné ci-dessus pendant trois mois à Paris. J'ai fréquenté les archives du ministère des Affaires étrangères qui se trouvent à la Courneuve au nord de Paris, ainsi que les Archives nationales dans le Marais. Ce séjour m'a permis de collecter les documents nécessaires pour rédiger la deuxième partie de ma thèse intitulée « Les prisonniers de retour vers et depuis la Russie (1918-1923) : le CICR face à la question ouest-est ». La thèse dans son ensemble traite des activités du Comité international de la Croix-Rouge et de celles des autorités françaises face aux rapatriements des prisonniers de guerre au lendemain de la Première Guerre mondiale (1918-1929), afin d'éclairer les enjeux humanitaires et politiques de cette question devenue internationale.

Les documents que j'ai consultés montrent comment les autorités françaises ont essayé d'utiliser politiquement et économiquement les prisonniers de guerre russes, dont le rapatriement était bloqué à cause de l'instabilité en Europe orientale après-guerre et de la guerre civile russe. Cette stratégie n'a pas abouti parce que les Alliés n'avaient pas de voie de rapatriement vers la Russie non-bolchévique, et que le ravitaillement de ces prisonniers impatients et indisciplinés était à leur charge. Les archives présentent aussi de quelle manière les Alliés ont collaboré avec le Comité international de la Croix-Rouge pour régler cette question.

De manière symétrique, en Russie et notamment en Sibérie, il restait plus d'un million de prisonniers allemands et austro-hongrois, dont le rapatriement était également suspendu à cause de la guerre civile russe et de la pénurie financière. Progressivement, ces deux questions ont dépassé les intérêts étatiques et se sont transformées en enjeux internationaux et humanitaires, notamment à l'initiative du Comité international de la Croix-Rouge et de la Société des Nations. La série que j'ai trouvée aux Archives nationales sur la Commission internationale de crédit de ravitaillement constitue un des exemples de la coopération internationale à l'égard du rapatriement des prisonniers, notamment sous l'angle financier.

Actuellement, je me consacre à l'analyse de ces documents, et à la rédaction des chapitres concernés.